



Cabinet de la ministre
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Le 15 novembre 2017

M. Robert Oliphant
Président
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
Chambre des communes
Gouvernement du Canada
131, rue Queen, pièce 6-36
Ottawa (Ontario) K1A 0A2
Courriel : CIMM@parl.gc.ca

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre lettre du 30 octobre 2017 invitant les provinces et les territoires à commenter l'étude sur les politiques et les lignes directrices du gouvernement fédéral sur la non-admissibilité pour des raisons médicales des immigrants. C'est avec plaisir que je vous fais part de l'opinion du ministère de la Santé et des Services sociaux du Yukon.

Compte tenu du faible volume d'immigration au Yukon, nous n'avons pas eu à gérer une demande excessive pour des soins de santé et des services sociaux de la part de nouveaux immigrants. D'ailleurs, le gouvernement du Yukon a modifié la *Loi sur l'assurance-santé* pour offrir une assurance-maladie aux réfugiés syriens dès leur arrivée au Yukon dans le cadre d'un programme spécial mis sur pied par le gouvernement du Canada en 2015. Nous n'avons pas reçu de demandes excessives de la part de réfugiés syriens en raison de l'élimination de la période d'attente habituelle pour devenir admissible à l'assurance-maladie au Yukon. Finalement, j'aimerais informer le Comité que nous constatons seulement des avantages à cette immigration, notamment sur le plan de la contribution des immigrants à notre main-d'œuvre dans les domaines de la santé et des services sociaux.

J'apprécie cette occasion de donner mes commentaires au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, et j'espère que ces derniers orienteront les futures modifications apportées aux politiques et aux lignes directrices fédérales concernant cet aspect de l'immigration.

Mahsi,

Pauline Frost
Ministre de la Santé et des Services sociaux